

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
16 juin 2022

Date d'affichage
16 juin 2022

Objet de la délibération

N° 19062022004

**RENOVATION LOGEMENT
COMMUNAL SITUE 1 ROUTE DU
PUY**

Séance du 19 juin 2022

L'an deux mil vingt deux
et le dix-neuf juin

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., GARRABOS F., FOURY D., Mmes VIDAL F., MARTEL D., BONCOMPAIN C., ROY S., BRUNETON M.

Pouvoirs : Mr CHABIDON Damien pourvoir à Mr CHAMAYOU Patrice
Mr MICHEL Aurélien pourvoir à Mr JOUBERT Michel
Mme AURELLE née VEROT pourvoir à Mme VIDAL Florence

Absent : Mr MIGNE J.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation intérieur de l'appartement communal situé au 1^{er} étage de l'ancienne école communale.

Il rappelle que depuis qu'il a été désaffecté en tant que logement de fonction, il n'a pas eu d'amélioration.

Le but de ce projet est essentiellement de redistribuer les pièces, de refaire le sanitaire et les peintures et tapisseries.

Cette opération d'un coût limité pourra être confiée à un artisan local capable de réaliser l'ensemble des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☞ décide de faire procéder à cette rénovation
- ☞ charge Monsieur le Maire de conduire cette opération

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 19 juin 2022
Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 20 juin 2022

et publication ou notification

du 20 juin 2022

AR Prefecture

043-214300626-20220619-19062022004-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022